



# FLASH INFO

**RPN CLASSIFICATION DU 27 OCTOBRE 2020**

## Après la prime aux pigeons, l'employeur farcit la volaille ... pour des années

### Pas de limites dans le mépris des salariés ...

Lors de cette RPN, la délégation FNPOS CGT a ouvert le bal avec sa déclaration dans l'objectif de rappeler l'appel à la mobilisation des 5 fédérations syndicales et de porter les revendications du personnel de la Sécurité sociale, en grève.

Alors que l'employeur voulait dérouler son texte, la CGT a martelé l'importance de changer l'orientation de cette classification basée exclusivement sur l'individualisation et l'accentuation des primes, au détriment de la garantie de mesures collectives pérennes.

Le seul moyen d'obtenir de véritables augmentations de salaire est bien d'inclure dans le protocole :

- L'augmentation annuelle de la valeur du point,
- La mise en place des points d'expérience tout au long de la carrière,
- L'attribution des pas de compétence pour tous, au moins tous les 3 ans.

La position de l'employeur est restée très dogmatique (individualisation, primes, refus de mesures automatiques, etc). Pourtant, les mesures demandées par la CGT peuvent être financées par la RMPP. Le déplaçonnement des points d'expérience représente seulement 0,15 % de plus, et permettrait à tous de bénéficier à minima de 2 points par an tout au long de la carrière. L'attribution automatique d'un pas de compétence, pour tous au moins tous les 3 ans, représenterait 0,35 % d'augmentation de la RMPP.

En l'absence d'augmentation annuelle de la valeur du point, l'employeur utilise la classification, notamment les pas de compétence, pour remplacer la non augmentation des salaires.

**Or, une classification doit permettre de valoriser les compétences et non de compenser l'augmentation du coût de la vie.**

**Ce n'est pas en farcissant les salariés de primes, que l'employeur achètera la paix sociale !!**

Les salariés ont besoin, à la fois, d'une reconnaissance de leur qualification, de leur expérience et d'une augmentation de la valeur du point. C'est ça, une véritable classification !



**Dans ce projet, les agents en place n'auront rien de plus et ils seront majoritairement les dindons de la farce de cette classification. Quant aux futurs embauchés, ils seront, demain, les prochains dindonneaux...**

Sans argumentaire budgétaire à nous opposer, l'employeur maintient le choix politique du Comex et du ministère.

Une fois de plus, l'employeur fait du chantage à la signature pour ne pas perdre les 80 millions. Or, il utilise ces 80 millions pour l'attribution de mesures individuelles alors qu'il pourrait mettre en place des mesures collectives avec une classification qui profiterait à tous, à court et long terme.

**Face à autant de mépris, la délégation FNPOS CGT a quitté la séance car le seul argument qui pèsera sur l'employeur et le ministère, c'est le rapport de force.**

**Renforçons la mobilisation !!!**

**Salaire, classification, emploi,  
La seule solution pour gagner, c'est la mobilisation !**





## Déclaration préalable FNPOS - CGT

Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux

### RPN classification du 27 octobre 2020

Nous sommes ici massivement en présentiel pour porter, une nouvelle fois, les revendications des salariés qui sont mobilisés, aujourd'hui, à l'appel des Fédérations CGT, FO, CFTC, CFE-CGC et SUD.

Cet appel intersyndical porte sur le refus du projet de classification COMEX/UCANSS et revendique une classification qui prenne en compte les revendications de l'ensemble du personnel de la Sécurité sociale :

- Déplafonnement des points d'expérience,
- Augmentation de la valeur du point,
- Attribution de pas de compétence pour tous, tous les 3 ans maximum,
- Evolution de la carrière sur plusieurs niveaux,
- Une classification à 11 niveaux
- Aucun déclassement.

C'est pourquoi, les Fédérations demandent pour la énième fois l'augmentation de l'enveloppe du 1,1 et de la RMPP.

Il est important de rappeler que les salariés se sont déjà mobilisés massivement et que l'employeur a continué à avancer ses pions sans prendre en compte l'ensemble des revendications.

L'UCANSS a pourtant affiché dès le début des RPN, il y a deux ans, sa volonté d'uniformiser et d'homogénéiser les 4 grilles et de rendre attractif certains métiers de la Sécurité sociale.

Deux ans après, on ne peut que déplorer les motivations qui sont les vôtres : primes, individualisation, absence de déroulement de carrière.

La CGT ne cessera de répéter sa volonté de négocier de manière sincère et loyale notamment sur l'esprit de la classification qui, selon la CGT et contrairement au projet de l'employeur, doit bénéficier à tous, tout au long de la carrière.

Comme à l'accoutumé, la CGT a, de nouveau, des objections à formuler face au projet de rédaction des nouveaux articles dans le projet de protocole proposé à cette RPN, entre autres :

- L'article 17-1 est une véritable escroquerie qui pourrait laisser croire à la création d'une prime compensatoire alors même qu'il s'agit de l'intégration de la mesure salariale issue des protocoles de 2013/2015 dans le nouveau coefficient de base.

.../...

- L'article 19 qui traite de la procédure de repositionnement, prévoit une information consultation du CSE. Nous demandons également la création d'une commission paritaire nationale d'interprétation, de suivi et de recours qui examinera, si besoin, les situations après avis des CSE.
- L'article 21 montre la déloyauté de l'employeur qui exclut du suivi de la mise en place de la classification, les organisations non signataires. Nous demandons que, dans le texte, « *les parties signataires* » soient remplacées par « *les organisations représentatives* ».

Les salariés étaient demandeurs d'une nouvelle classification car celle de 2004 ne répondait pas à leurs attentes professionnelles. Or, nous constatons que ce projet de classification est défavorable, de manière générale, au personnel en place.

En effet :

- Sans point de repositionnement,
  - Sans une part de RMPP dédiée annuellement à l'augmentation de la valeur du point et formellement inscrite dans le protocole,
  - Sans déplafonnement des points d'expérience
  - Sans pas de compétences pour tous, tous les trois ans, maximum,
- les salariés en place seront les dindons de la farce.

Face à autant de mépris, la CGT est plus que jamais déterminée à faire avancer les revendications des salariés.

Nous attendons, aujourd'hui même, des réponses aux demandes du personnel dans l'action.